

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

**Service Régional
des Milieux Agricoles et de la Forêt**

**Liste des professionnels exerçant en Normandie
ayant reçu une attestation reconnaissant leur qualité de gestionnaire forestier professionnel**

Nom – Prénom	Coordonnées professionnelles à la date d'inscription sur la liste	Coordonnées professionnelles mises à jour	Date d'inscription sur la liste
ARNOULD Bruno	14 Le Val de l'Air 14130 SAINT GATIEN DES BOIS		17 novembre 2014
BOCHER-LEROY Ludovic	Nord Seine Forêt ZA de la Gare 76750 VIEUX MANOIR	Nord Seine Forêt 2A ZA de la Gare 76750 VIEUX MANOIR	30 juillet 2015
BRARD Xavier	13 chemin de la Bergerie – Ajou 27410 MESNIL EN OUCHE		24 septembre 2018
GUTH Anthony	G & T Forêt 52 rue du Camp Ferme 14700 FALAISE		23 avril 2018
HEUTTE François	COFOROUEST 62 rue H. de Toulouse Lautrec CS 60844 27008 EVREUX CEDEX	ALLIANCE Forêts Bois 62 rue H. de Toulouse Lautrec CS 60844 27008 EVREUX CEDEX	29 mars 2018
JOSEPH Vincent	Lieu-dit Bénouville 50810 BERIGNY		7 mars 2019
LAURENT Jean-Jacques	1 Hameau du Mesnil 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE		6 décembre 2017
LECOEUR François	Forêt Service Gestion Le Moulin de Bas 61500 LA FERRIERE BECHET		5 août 2014
LEFEBVRE Mickaël	Nord Seine Forêt ZA de la Gare 76750 VIEUX MANOIR	SARL SYLVA Les Communs du Château 76870 GAILLEFONTAINE	29 mars 2018
LEFRANÇOIS Sophie	Coopérative Forestière de Rouen ZA de la Gare 76750 VIEUX MANOIR	Nord Seine Forêt 2A ZA de la Gare 76750 VIEUX MANOIR	24 septembre 2018
LEVASSEUR Fabien	Nord Seine Forêt 2A ZA de la Gare 76750 VIEUX MANOIR		7 mars 2019
LISNEUF Jérémie	COFOROUEST 62 rue H. de Toulouse Lautrec CS 60844 27008 EVREUX CEDEX	ALLIANCE Forêts Bois 62 rue H. de Toulouse Lautrec CS 60844 27008 EVREUX CEDEX	29 mars 2018
MANOURY Thomas	COFOROUEST 62 rue H. de Toulouse Lautrec CS 60844 27008 EVREUX CEDEX	ALLIANCE Forêts Bois 62 rue H. de Toulouse Lautrec CS 60844 27008 EVREUX CEDEX	29 avril 2018
TARDIF Sébastien	G & T Forêt 52 rue du Camp Ferme 14700 FALAISE		7 août 2018

L'attestation de reconnaissance doit être renouvelée tous les 5 ans